

**RÉSOLUTION N° 671**

**RAPPORT ANNUEL 2020 DE L'INSTITUT INTERAMÉRICAIN  
DE COOPÉRATION POUR L'AGRICULTURE (IICA)**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Quarante-et-unième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc. 725 (21), “Rapport annuel 2020 de l’Institut interaméricain de coopération pour l’agriculture (IICA)”,

CONSIDÉRANT :

Que l’article 4.f du règlement du Comité exécutif prévoit qu’il incombe à cet organe de direction de l’IICA de recevoir, analyser et approuver le rapport annuel des activités de la Direction générale de l’Institut et de prendre les mesures qui s’imposent ;

Que la Direction générale a élaboré et publié le Rapport annuel 2020 de l’IICA, qui a été transmis ensuite au Secrétariat général de l’Organisation des États américains (OEA) dans les temps et dans les formes voulus ;

Que ce rapport rend compte des activités de coopération réalisées par l’Institut en 2020 afin de mettre en œuvre ses programmes de coopération dans les domaines national, régional et continental, dans le cadre de son Plan à moyen terme (PMT) pour la période 2018-2022 ;

Que le représentant de l’Institut a présenté aux autorités de chacun de ses 34 pays membres le rapport sur la coopération offerte par l’IICA au pays correspondant en 2020 ; et

Que le Rapport annuel 2020 de l’IICA est disponible en format électronique sur la page web de l’Institut ([www.iica.int](http://www.iica.int)), sur laquelle il peut être consulté,

DÉCIDE :

D’adopter le Rapport annuel 2020 de l’IICA.